

**PROJET DE CONTRAT DE TRANSFERT DES RESULTATS DES ACTIVITES EHPAD**  
**« MAURICE PERRIER » ET SSIAD DES BAUGES A LA FONDATION VSHA**

1 – **La Fondation des Villages de Santé et d'Hospitalisation en Altitude**, fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du 25 mars 1992, dont le siège social est situé 300 rue du Manet, 74130 – BONNEVILLE, enregistrée au fichier national des fondations reconnues d'utilité publique sous le numéro 74.020.0410.

Représentée par son Président, Monsieur Pierre GILIBERT

Ci-après dénommée, la Fondation VSHA

D'une part,

ET

2 – **Chambéry Métropole - Cœur des Bauges**, établissement public de coopération intercommunal, dont le siège social est situé 106 allée des Blachères 73000 CHAMBERY,

Représenté par son Président, Monsieur Xavier DULLIN

Ci-après dénommée, la communauté d'agglomération  
Chambéry Métropole - Cœur des Bauges

D'autre part,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Fondation VSHA en date du 19 juin 2018 approuvant le contrat de cession de l'activité du CIAS ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Chambéry Métropole - Cœur des Bauges en date du 14 juin 2018 autorisant son CIAS à procéder aux opérations de transfert de l'activité et de cession de l'EPHAD « Maurice PERRIER » et le SSIAD ; et la délibération du Conseil Communautaire de Chambéry Métropole - Cœur des Bauges en date du 12 juillet 2018 autorisant le versement d'une avance sur le transfert des résultats de l'EPHAD « Maurice PERRIER » et le SSIAD ,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIAS Chambéry Métropole - Cœur des Bauges en date du 22 juin 2018 approuvant le contrat de cession de l'activité du CIAS ;

## IL A ÉTÉ ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

### Article 1 – Etablissement des résultats de clôture

Les résultats de clôture des activités transférées à la fondation VSHA se décomposent de la façon suivante :

- Budget EHPAD « Maurice PERRIER » : Résultat global (fonctionnement : 175 866.15€ et investissement : 118 222.06 €) : **294 088.21 €**
  - Budget SSIAD : Résultat global (fonctionnement : 5 381.99 € et investissement : 20 966.82 €) : **26 348.81 €**
- ⇒ Soit un résultat global de **320 437.02€**

Les résultats de ces deux budgets ne peuvent pas être transférés directement à la fondation VSHA. Ils doivent suivre la procédure comptable idoine dans le cadre d'une dissolution d'un CIAS.

Cette procédure impose un retour dans le budget de la communauté d'agglomération des résultats des différents budgets du CIAS.

C'est donc la communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui sera en mesure de verser les résultats issus des activités transférées.

### Article 2 – Avance sur transfert des résultats de clôture

Compte tenu des opérations nécessaires en matière de clôture et de dissolution, dans une période de changement de nomenclature comptable, il n'est pas possible d'effectuer ces opérations de transfert de manière définitive à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Cependant, afin de permettre à la fondation VSHA de poursuivre sans difficulté de trésorerie les activités transférées, la communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges effectuera une avance d'un montant de 130 000.00€ sur les résultats prévisionnels à la fondation VSHA dès signature de ce contrat.

### Article 3 – Transfert des résultats définitifs

A la fin du processus de dissolution du CIAS et de l'intégration des résultats dans le budget de la communauté d'agglomération et après avis conforme des autorités de tutelles (ARS et département de la Savoie), la communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges, à l'appui des comptes administratifs et des comptes de gestion du CIAS, versera le solde des résultats à la fondation VSHA.

Fait à xxx, le xxx

Pour la fondation VSHA  
Monsieur Pierre GILIBERT,  
Président

Pour Chambéry métropole Cœur des Bauges  
Monsieur Xavier DULLIN  
Président